

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	05.02.2014		-	DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Groupe UDC	Lié à:
Titre: Projet de loi sur le développement du tourisme (LTour)	ad 13.007
<p>Contenu:</p> <p>Amendement UDC</p> <p>Article 11, al. 3</p> <p>³L'association "Tourisme neuchâtelois" redistribue <i>la moitié</i> du produit de la taxe aux entités œuvrant au confort de l'hôte. Le reste du produit de la taxe est affecté aux initiatives de l'association "Tourisme neuchâtelois" visant à améliorer le confort de l'hôte.</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
W. Willener (président de groupe)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER